

## SEANCE DU 10 JANVIER 2013

---

Nombre de conseillers en exercice : **18**

Nombre de conseillers présents : **14**

Nombre de conseillers de votants : **15**

**Date de la convocation : 4 janvier 2013**

**Date d'affichage de la convocation : 4 janvier 2013**

L'an deux mil treize, le dix janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

**Étaient présents** : MM. RUELLAN Jean-Claude, BARBY Éric, MONTIGNÉ Claude, DESHAYES Jean-Yves, LEFEUVRE André, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BEDEL Didier, MASSON Jean-Paul, de LORGERIL Olivier et Mmes ROZE Marie-Paule, NIVOL Nadine, HOUIT Yolande.

**Absents excusés** : Mme GASCOIN Laurence (a donné procuration à M.DESHAYES Jean-Yves), M.CROQUISON Sébastien.

**Absents** : Mme GRIMBELLE Hélène, M. SAUVEUR Patrice.

Un scrutin a eu lieu ; M. BESSIN Pascal a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2012
- Élection du secrétaire de séance

- 1- Renouvellement de la convention FEVILDEC pour la période 2013/2016.
- 2- Informations sur les rythmes scolaires – copie du courrier du Premier Ministre.
- 3- Extension de l'école publique et création d'un accueil de loisirs sans hébergement.  
Subventions
- 4- Informations diverses  
-Diffusion de six nouvelles chaînes de télévision à compter du 26 mars 2013.

**I- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FEVILDEC POUR LA PERIODE 2013-2016 (n°01-2013)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie des services de la Fevildec depuis de nombreuses années. 85 % des communes du département sont partenaires. Une contribution financière annuelle et forfaitaire est demandée aux communes. Elle était de 95€ par an et passe à 125€ en raison de plusieurs paramètres :

- La gestion nouvelle de la problématique « frelon asiatique »
- Des charges de fonctionnement plus importantes liées aux coûts de transport
- La mise en place de 13 sections locales
- L'évolution démographique des communes

La convention Fevildec arrive à terme. Un nouvel exemplaire nous a été transmis pour la période 2013/2016.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** à l'unanimité de renouveler la Convention FEVILDEC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention FEVILDEC pour la période 2013/2016.

**II- INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES – Copie du courrier du Premier Ministre Monsieur Jean-Marc AYRAULT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur Le Premier Ministre au Président de l'Association des Maires Ruraux de France, Monsieur Vanick Berberian concernant la réforme des rythmes scolaires :

Les textes prévoient un raccourcissement du nombre d'heures d'enseignements quotidiens, ce qui a une conséquence importante pour les communes. Afin de ne pas pénaliser les familles, il est apparu nécessaire d'organiser à l'intention des enfants des activités à caractère éducatif entre la fin des enseignements et l'heure normale de sortie de l'école maintenue à 16h30.

Un fonds spécifique d'aide aux communes sera créé pour la rentrée scolaire 2013. L'aide financière sera pour l'année 2013-2014 et sera composée de deux éléments :

- Un élément forfaitaire auquel toutes les communes sans distinction seront éligibles, d'un montant de 50€ par élève.
- Un élément de majoration de 40€ par élève réservé aux communes urbaines ou rurales les plus en difficulté bénéficiant de la DSU ou DSR « cibles », ce qui portera l'aide totale pour ces communes pour l'année 2013-2014 à 90 € par élève.

Les communes qui souhaitent n'entrer dans la réforme qu'à la rentrée 2014, ne pourront le faire que sur demande de dérogation et ne pourront pas bénéficier de l'aide forfaitaire. En revanche, celles relevant de la DSU ou de la DSR « cibles » bénéficieront d'une aide de 45 € par élève même si elles ont déjà bénéficié de l'aide l'année précédente.

Une réunion d'information et de débat est prévue en début d'année au Village des Collectivités par l'Association des Maires de France. Monsieur le Maire sera en mesure de vous apporter le compte-rendu de ces débats. Une réunion est également prévue avec le directeur de l'école et le conseil d'école le 9 janvier à 18h30.

#### Compte-rendu des dernières réunions et du débat au sein du conseil :

Il manque actuellement des informations précises tant pour les communes que pour les enseignants. Des questions se posent sur l'encadrement, la formation du personnel, les activités proposées et le coût à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal devra délibérer avant le 1<sup>er</sup> mars 2013 si la commune souhaite bénéficier d'une dérogation afin d'appliquer ces nouveaux rythmes à partir de septembre 2014. Cette proposition consistant à retarder d'une année l'application de ces nouveaux rythmes permettrait à la commune de s'organiser tant sur le plan humain que matériel.

En effet, la commune s'engage actuellement dans les travaux de création d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), et ne sera pas prête d'un point de vue matériel pour septembre 2013. Un démarrage en septembre 2014 lui permettrait d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

### **III- EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE ET CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Subventions**

Monsieur le Maire rappelle les différentes subventions demandées et attribuées. Début décembre, la sous-préfecture de St Malo a annoncé son accord pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 207 703.22 €. Les travaux ont ainsi pu commencer plus tôt que prévu.

### **IV- INFORMATIONS DIVERSES**

- Diffusion de six nouvelles chaînes de télévision à compter du 26 mars 2013.
- Arrivée d'un nouveau docteur à Pleugueneuc depuis le 2 janvier 2013, tél : 02.99.45.17.08

#### **Dates à retenir :**

- Vœux du Maire : Samedi 19 janvier 2013
- Concert « Initial Big Band » le vendredi 15 février 2013 en partenariat avec le SIM et le Groupement des Parents d'Elèves.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close.  
La séance est levée à 21h25.

Vu le Maire,  
Compte-rendu affiché le 19 janvier 2013